

## Subvention au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - «Mensualisation» - Saison 1997-1998

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lors de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mensualisation des contrats d'objectifs «sports collectifs».

Pour la saison 1997-1998, l'application de cette mesure permettra aux clubs suivants de bénéficier de juillet 1997 à juin 1998 des acomptes mensuels calculés à partir de la somme plancher (cf délibération du 22 avril 1996).

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
ESB «F» (hand-ball)	D.1	38 700 F
BVB (volley)	N.2	9 900 F
BB COMTE (basket)	Pro. A	180 000 F
BHC (hockey s/glace)	D.2	5 400 F
BRC (football)	CFA 1	60 750 F
ESB «M» (hand-ball)	D2	76 500 F
<b>TOTAL</b>		<b>371 250 F</b>

Après avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions, sachant que la dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.65748 - code projet 90012 - code service 20300 du Budget Primitif 1997.

**«Mme WEINMAN :** Monsieur le Maire, j'aimerais savoir si les contrats d'objectifs ont tous été signés depuis le début de l'année avec toutes les équipes, le pourcentage d'augmentation ou de diminution de l'une ou l'autre des subventions par rapport à l'année dernière et enfin sur quelle année vous vous basez pour calculer votre somme plancher car je crois que pour certains clubs l'année arrêtée est celle de l'année dernière. Les conditions ayant changé, les différences entre les budgets ne correspondent pas vraiment à ce que les clubs attendaient par rapport à ce qui leur est offert maintenant.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que c'est assez compliqué mais Vincent FUSTER va vous expliquer tout cela.

**M. FUSTER :** C'est très compliqué, Monsieur le Maire.

Les contrats d'objectifs sont signés pour la période allant jusqu'en 2000 et donc il n'y a théoriquement pas d'augmentation si ce n'est en pourcentage selon la volonté de la Municipalité. Cette année, c'est 0 % sur les contrats d'objectifs.

La signature des contrats a été faite effectivement avec l'ensemble des clubs de sports collectifs. Il n'y a pas pour l'instant de signature de contrats avec les clubs de sports individuels mais avec ceux que vous avez aujourd'hui, toutes les conventions ont été signées.

Pour les années de signature, c'est en fonction du niveau de jeux de chacun des clubs et comme nous avons prévu les descentes et les montées concernant les sports collectifs dans tous les cas de figure, c'est bien entendu par rapport à la situation. Là vous avez la signature des contrats pour l'année prochaine, donc c'est par rapport à la situation des clubs l'année prochaine. Si je prends par exemple un club que vous connaissez bien, le BRC football, il sera l'an prochain en CFA1 et nous en avons bien évidemment tenu compte.

**M. LE MAIRE :** Avec la possibilité d'une progressivité si j'ai bien compris, selon le niveau où ils étaient et celui où ils sont. Ce n'est pas totalement la chute de la subvention.

**M. FUSTER :** Exact, c'est une volonté d'ailleurs que nous avons décidée il y a un peu plus d'un an et que nous avons votée en Conseil Municipal. Lorsqu'un club redescend, au lieu de perdre 100 % de l'écart entre la division quittée et celle où il redescend, nous avons limité la casse à 50 % la première année. Bien évidemment, la deuxième année il retombera au maximum.

**M. LE MAIRE :** Cela se complique d'autant plus en football qu'ils ont remanié toutes les divisions.

**M. FUSTER :** Oui, cela complique un peu la tâche mais je crois qu'on avait prévenu les gens et que c'était très clair dans l'esprit de tout le monde.

**Mme WEINMAN :** Monsieur le Maire, M. FUSTER a parlé du BRC. Je crois que le montant de sa subvention était calculé sur l'open de l'année dernière donc comme vous le disiez les conditions maintenant ont changé et il me semble que les clubs qui montaient avaient une progression dans leur subvention, ceux qui descendaient bien évidemment étaient soutenus mais à un degré moindre. On ne parle pas, puisque vous parlez du BRC, du cas du club qui se maintient, qui a les résultats que tout le monde connaît et qui est malgré tout en tant que BRC petit club le premier club amateur de France. Je me demande quelle politique à ce moment-là on peut suivre pour assurer au BRC une survie, un développement harmonieux.

**M. FUSTER :** Madame WEINMAN, je vais malheureusement ne pas être de votre avis puisque le BRC ne se maintient pas dans sa division. Il était l'an dernier au troisième niveau, il y avait une D1, une D2 et le BRC était en championnat de France nationale 1, c'était le troisième niveau. L'année prochaine il y aura une D1, une D2, une D3 et malheureusement pour nous le BRC ne sera qu'en CFA1, c'est-à-dire le quatrième niveau français. Donc on ne peut pas aujourd'hui affirmer que le BRC se maintient à ce niveau-là. Il est effectivement un des meilleurs clubs français mais en catégorie de jeunes et dans nos contrats d'objectifs, nous ne tenons pas compte de cette catégorie mais seulement de la première équipe, l'équipe fanion du club qui, en l'occurrence je le reprécise, descend d'une division.

**M. LE MAIRE :** Et qui était un bon club quand même, un excellent club».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1997.*